



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion électronique du : 10 Juillet 2024
à : 9h30

Présidence : MME. BALSA Fatima

Présents : MME. SIMON Béatrice
MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul, GOSSEC José, DE MARI
Didier, DUMIOT Dominique

Excusés :

Assiste à la séance M. LEYMARIE Matthieu

La Présidente de la commission, Fatima BALSA, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence.

Approbation du Procès-verbal du 25/06/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé :

I – DIVERS

A – INSTANCES ET CLUBS

- **F.F.F. :**

Informations Accessions 2024-2025 à la suite de la réunion du Bureau Exécutif de la LFA du 26 juin 2024.

La Commission prend note pour la saison 2024-2025 :

- Des classements de la Ligue Centre-Val de Loire pour les Phases d'Accession en D3 Féminine (**11^{ème}**), CNF U19 (**12^{ème}**) et en D2 Futsal (**7^{ème}**),
- Du classement de la Ligue Centre-Val de Loire pour les accessions en Championnat National U17 déterminant les 5 ligues bénéficiant d'une accession supplémentaire pour participer au CN U17 2025/2026 (**12^{ème}**),

- Du classement de la Ligue Centre-Val de Loire pour les Coupes Nationales Féminine Futsal (**11^{ème}**) et U18 Futsal (**9^{ème}**) déterminant les 3 Ligues bénéficiant d'un qualifié supplémentaire pour les 8èmes de finale (1er Tour Fédéral).

- **Ligue Centre-Val de Loire :**

Engagements Coupes Nationales et Régionales 2024-2025

Dans le cadre des prochaines éditions des Coupes Nationales et Régionales (saison 2024/2025), la Commission rappelle que les clubs peuvent procéder à l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les différentes compétitions sur Footclubs :

- **Coupe Gambardella C.A. 2024/2025** : jusqu'au **20 juillet 2024**
- **Coupe de France Féminine 2024/2025** : jusqu'au **15 août 2024**
- **Coupe Nationale Futsal 2024/2025** : jusqu'au **28 septembre 2024**
- **Coupe Centre-Val de Loire 2024/2025** : jusqu'au **15 août 2024**
- **Coupe Centre-Val de Loire Féminine 2024/2025** : jusqu'au **15 septembre 2024**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 2024/2025** : jusqu'au **15 septembre 2024**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 Féminine 2024/2025** : jusqu'au **31 octobre 2024**

La Commission précise que ces engagements sont obligatoires pour les clubs disputant un championnat National ou Régional dans la catégorie concernée. En cas de non-engagement d'un club dans l'une des compétitions alors qu'il en avait l'obligation, celui-ci se verra infliger une amende dont le montant est égal au droit d'engagement de ladite compétition.

Pré-engagements Championnats Régionaux 2024-2025

La Commission rappelle que les clubs sont tenus de finaliser leur(s) pré-engagement(s) dans les différents championnats régionaux via le logiciel Footclubs :

- ✓ Seniors (Masculins et R1 Féminin) avant le mercredi **10.07.2024** (Cf. Mail adressé aux clubs le 28.06.2024)
- ✓ Jeunes (Masculins et Féminins) avant le lundi **15.07.2024** (Cf. Mail adressé aux clubs le 03.07.2024)

Extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 18.06.2024.

La Commission prend note des mentions relatives à la situation des clubs en infraction ainsi que des clubs pouvant bénéficier de mutation(s) supplémentaire(s) sur la saison 2024/2025 : « Conformément à l'article 45 du Statut de l'arbitrage, les clubs [...] ont la possibilité d'obtenir sur leur demande écrite un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix, définie pour la saison avant le début des compétitions, soit le 23 Août 2024 (premier tour de la Coupe de France) ».

Décision rendue par la Commission Régionale de Discipline du 26.06.24 relative à la rencontre du championnat U18 Régional 2 F.C. DEOLOIS DEOLS / AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS du 04.05.2024.

La Commission prend note de la décision infligée par la Commission Régionale de Discipline de donner match perdu par pénalité au club F.C. DEOLOIS DEOLS et met à jour ci-dessous le classement du championnat U18 Régional 2 – Poule B :

U18 Régional 2 - Poule B			
	Clit	Pts	Clubs
Champion U18 R2 - Poule B 12 descentes en District	1	45	Avoine O. Chinon C. 37
	2	43	US Châteauneuf sur Loire 45
	3	39	Vierzon FC 18
	4	36	EB St Cyr sur Loire (2) 37
	5	35	FC Déols 36
	6	27	US Le Poinçonnet 36
	7	25	SO Romorantin 41
	8	21	Vineuil SF 41
	9	19	FC Jargeau St Denis 45
	10	15	AS Monts 37
	11	9	FCO St Jean de la Ruelle 45
	12	FG	Gazélec Bourges (2) 18

Décision rendue par la Commission Régionale de Discipline du 26.06.24 relative à la rencontre du championnat U15 Régional 2 AVANT GARDE BOIGNY CHECY MARDIE / VIERZON F.C. du 01.06.2024.

La Commission prend note de la décision infligée par la Commission Régionale de Discipline de donner match perdu par pénalité au club VIERZON F.C. et met à jour ci-dessous le classement du championnat U15 Régional 2 – Poule A :

U15 Régional 2 - Poule A			
	Clit	Pts	Clubs
Champion U15 R2 Poule A - 1 montée en U16 R1 4 montées en U16 R2	1	28	Tours FC 37
	2	22	US Vendôme 41
	3	10	AG Boigny Checy Mardié 45
	4	10	Vierzon FC 18
	5	8	C'Chartres F. (2) 28
1 descente en U15 D1	6	7	FC Drouais 28

- **Clubs :**

Courriel du club AG Boigny Checy Mardié, en date du 27.06.24, concernant l'affectation de ses équipes dans les championnats de Ligue pour la saison 2024/2025.

La Commission prend note de la demande en vue de la composition des poules des championnats de Ligue pour les équipes concernées.

Courriel du club Gazélec de Bourges, en date du 06.07.24, concernant l'affectation de son équipe « U18 » dans le championnat U18 Régional 2 pour la saison 2024/2025.

La Commission prend note de la demande en vue de la composition des poules de U18 Régional 2.

Courriel des clubs ES La Ville aux Dames et AS Monts, en date du 09.07.24, concernant l'affectation de leur équipe « Senior » 1 dans le championnat de Régional 3 pour la saison 2024/2025.

La Commission, ayant déjà élaboré la composition des Poules et transmis celles-ci au Comité de Direction, précise aux 2 clubs que plus aucune demande de ce type ne pourra être étudiée.

Courriel du club FC Drouais informant du non-engagement de son équipe « U18 » dans le Championnat U18 Régional 1 Féminin pour la saison 2024/2025.

La Commission prend note.

Courriel du club FC Ouest Tourangeau informant du non-engagement de son équipe « U18 » dans le Championnat U18 Régional 1 Féminin pour la saison 2024/2025.

La Commission prend note.

Courriel du club FCO St Jean de la Ruelle en date du 03.07.24 informant de son souhait d'intégrer le championnat U18 R1F, adressant en ce sens sa candidature de volontariat.

La Commission prend note.

B – TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Courrier de la Ville de Bourges, informant de la fermeture du stade des Grands Beauregards jusqu'au 31.10.2024 en raison de travaux de réfection, déclarant que les rencontres de Régional 2 et de Régional 1 Féminin des équipes « Senior » du club AS Portugais de Bourges se dérouleront sur le stade Jacques Rimbault 5 durant la période de travaux.

- La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives transmet à la Commission Sportive un avis technique favorable pour l'utilisation du stade Jacques Rimbault 5 (installation classée T3) dans le cadre des rencontres du Championnat de Régional 2 et du Championnat de Régional 1 Féminin de l'**AS Portugais de Bourges** durant cette période. Cette dérogation est accordée sous réserve qu'une seule rencontre officielle soit programmée le jour où joue l'équipe de R2 ou R1F afin de lui réserver l'utilisation exclusive du bloc vestiaires.
- La Commission rappelle au club de de l'**AS Portugais de Bourges** que, pour chacune de ces rencontres, la sécurité des officiels et des équipes est placée sous sa responsabilité et que celui-ci devra veiller à ce que tout soit mis en œuvre afin de la garantir.

C – DÉCLARATION MATCH AMICAL

Durant cette période estivale, la Commission rappelle à l'ensemble des clubs de la Ligue que la procédure de déclaration d'un match amical pour les équipes évoluant dans un championnat National ou Régional est **obligatoire** (les rencontres entre clubs de districts doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du district concerné).

Chaque club déclarant un match amical devra se servir du formulaire disponible sur le site internet de la Ligue intitulé : « Déclaration Match Amical » à partir du lien suivant : <https://foot-centre.fff.fr/declaration-match-amical/>.

La Commission rappelle également aux clubs organisateurs, qu'ils sont tenus de faire remplir une feuille de match pour chaque rencontre amicale disputée. En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt, ...), cette feuille de match doit être transmise dans les 48h00 maximum au service « Compétitions » de la Ligue.

II – COUPE DE FRANCE 2024 / 2025

La Commission :

Considérant l'article 2 du Règlement Annexe de la Coupe de France qui dispose que « *Tous les Clubs disputant un Championnat Régional de Ligue Seniors ont obligation de s'engager.* »,

Considérant pour rappel que lors de sa séance du 25.06.2024, la Commission a précisé que « *En cas de non-engagement d'un club dans l'une des compétitions alors qu'il en avait l'obligation, celui-ci se verra infliger une amende dont le montant est égal au droit d'engagement de ladite compétition.* »,

Considérant que les clubs ne respectant pas l'article 2 du Règlement Annexe de la Coupe de France et/ou n'ayant pas réalisé leur engagement dans les délais encourent une amende après la date d'engagement du 30.06.2024,

Considérant, après vérification des engagements au 01.07.2024, le non-engagement du club **AS Portugais de Bourges**,

Considérant le courriel du club **CSM Sully sur Loire** en date du 01.07.2024, souhaitant engager son équipe « Senior » 1 pour cette compétition,

Par ces motifs :

Décide d'engager pour l'édition de la Coupe de France 2024-2025 les clubs de **AS Portugais de Bourges** et **CSM Sully sur Loire**,

Inflige une amende de 52 € au club de :

- **AS Portugais de Bourges** pour engagement obligatoire non réalisé dans les délais
- **CSM Sully sur Loire** pour engagement non réalisé dans les délais

III – COMPOSITION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX « FÉMININS » ET « JEUNES » 2024/2025

Maintiens sportifs
Montées sportives
Equipes retenues au Volontariat

Composition du championnat R1 Féminin 2024/2025

Pré-engagés sur Footclubs	R1F	
1	Bourges Football Club (2)	18
2	AS Bourges Port.	18
3	C' Chartres F.	28
4	La Berrichonne de Châteauroux	36
5	Tours FC	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	Blois Foot 41	41
8	SMOC St Jean de Braye	45
9	FCM Ingré	45
10	USM Montargis	45

Pré-engagement à finaliser avant le mercredi **10.07.2024**

Composition du championnat U18 R1 Féminin 2024/2025

La Commission :

Considérant l'article 5 du Règlement des Championnats Féminins de Ligue : « *En cas de nécessité, pour compléter ou composer les Championnats Régionaux U15F, U18F, SENIORS F, les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au Championnat Régional. La Direction Technique Régionale, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées à partir d'un barème validé par le Comité de Direction. En cas de non-confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat.* »

Considérant le championnat U18 R1F composé initialement de 10 équipes,

Considérant le classement du volontariat du championnat U18 R1F effectué par l'Equipe Technique Régionale en date du 14.06.24 ne disposant seulement plus que de 8 équipes éligibles pour ce championnat après les désengagements respectifs du FC Drouais et du FC Ouest Tourangeau,

Considérant, depuis cette date, l'unique candidature de volontariat du club **FCO St Jean de la Ruelle** afin de compléter ce championnat,

Par ces motifs :

Propose de remplacer le club **FC Drouais** par l'équipe « U18 F » du club **FCO St Jean de la Ruelle** en Championnat Régional U18 R1F – Poule U, conformément à l'article 5 du Règlement des Championnats Féminins de Ligue,

Décide de remplacer le club **FC Ouest Tourangeau** par « Exempt »,

Propose un appel à candidature à l'ensemble des clubs de la Ligue afin qu'une nouvelle équipe puisse intégrer le championnat U18 R1F.

Pré-engagés sur Footclubs	U18 R1F	
1	Bourges Football Club	18
2	C' Chartres F.	28
3	La Berrichonne de Châteauroux	36
4	Tours FC	37
5	Blois Foot 41	41
6	USM Montargis	45
7	US Orléans Loiret F.	45
8	CJF Fleury les Aubrais	45
9	FCO St Jean de la Ruelle	45
10	Exempt	

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U15 R1 Féminin 2024/2025

Pré-engagés sur Footclubs	U15 R1F	
1	Bourges Football Club	18
2	C' Chartres F.	28
3	FC Drouais	28
4	La Berrichonne de Châteauroux	36
5	Tours FC	37
6	FA St Symphorien Tours	37
7	EB St Cyr sur Loire	37
8	AS Monts	37
9	US Orléans Loiret F.	45
10	AG Boigny Checy Mardié	45
11	CJF Fleury les Aubrais	45
12	SMOC St Jean de Braye	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Montées sportives
Equipes retenues au Volontariat

Composition du championnat Critérium U13 R1 2024/2025
--

Critérium U13 R1		
Pré-engagés sur Footclubs	Poule A	
1	ES Moulon Bourges	18
2	C'Chartres F.	28
3	Tours FC	37
4	Blois Foot 41	41
5	US Mer	41
6	J3S Amilly	45
7	CJF Fleury les Aubrais	45
8	SMOC St Jean de Braye	45
Pré-engagés sur Footclubs	Poule B	
1	Vierzon FC	18
2	CS Mainvilliers	28
3	FC Drouais	28
4	La Berrichonne de Châteauroux	36
5	EB St Cyr sur Loire	37
6	FC Chambray	37
7	US Orléans Loiret F.	45
8	FC St Pryvé St Hilaire	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U14 R1 2024/2025
--

Pré-engagés sur Footclubs	U14 R1	
1	CS Mainvilliers	28
2	C'Chartres F.	28
3	La Berrichonne de Châteauroux	36
4	Tours FC	37
5	EB St Cyr sur Loire	37
6	FC Chambray	37
7	Blois Foot 41	41
8	Vineuil SF	41
9	US Orléans Loiret F.	45
10	CJF Fleury les Aubrais	45
11	FC St Pryvé St Hilaire	45
12	USM Saran	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U14 R2 2024/2025

Pré-engagés sur Footclubs	U14 R2	
1	Vierzon FC	18
2	FC Drouais	28
3	US St Pierre des Corps	37
4	AC Amboise	37
5	US Mer	41
6	US Vendôme	41
7	ASJ La Chaussée St Victor	41
8	SC Malesherbois	45
9	USM Montargis	45
10	AG Boigny Checy Mardie	45
11	J3S Amilly	45
12	Escale Orléans	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U15 R1 2024/2025

Pré-engagés sur Footclubs	U15 R1	
1	Bourges Football Club	18
2	Vierzon FC	18
3	CS Mainvilliers	28
4	C'Chartres F.	28
5	FC Drouais	28
6	EB St Cyr sur Loire	37
7	Blois Foot 41	41
8	J3S Amilly	45
9	CJF Fleury les Aubrais	45
10	USM Saran	45
11	US Orléans Loiret F.	45
12	USM Montargis	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U16 R1 2024/2025

Pré-engagés sur Footclubs	U16 R1	
1	Bourges Football Club	18
2	CS Mainvilliers	28
3	C' Chartres F.	28
4	EB St Cyr sur Loire	37
5	Tours FC	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	Blois Foot 41	41
8	Vineuil SF	41
9	USM Saran	45
10	J3S Amilly	45
11	US Orléans Loiret F.	45
12	Escale Orléans	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U16 R2 2024/2025

Pré-engagés sur Footclubs	U16 R2	
1	ES Moulon Bourges	18
2	Vierzon FC	18
3	C' Chartres F. (2)	28
4	US Le Poinçonnet	36
5	La Berrichonne de Châteauroux	36
6	Foot Sud 41	41
7	US Vendôme	41
8	US Chitenay Cellettes	41
9	SC Malesherbois	45
10	AG Boigny Checy Mardie	45
11	USM Montargis	45
12	SMOC St Jean de Braye	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U18 R1 2024/2025

Pré-engagés sur Footclubs	U18 R1	
1	Vierzon FC	18
2	ES Moulon Bourges	18
3	C'Chartres F.	28
4	FC Drouais	28
5	La Berrichonne de Châteauroux	36
6	Tours FC	37
7	FC Ouest Tourangeau	37
8	Blois Foot 41	41
9	US Orléans Loiret F.	45
10	FC St Pryvé St Hilaire	45
11	USM Saran	45
12	J3S Amilly	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

Composition du championnat U18 R2 2024/2025

La Commission :

Considérant la place laissée vacante dans le Championnat U18 Régional 2,

Par ces motifs :

Utilise le classement du volontariat « Jeunes » afin de compléter le championnat U18 Régional 2, repêchage du club **FC Val de Cher 37**, conformément à l'article 5 du Règlement des Championnats « Jeunes » de Ligue.

U18 R2		
Pré-engagés sur Footclubs	Poule A	
1	Gazelec Bourges	18
2	FC St Georges sur Eure	28
3	C'Chartres F. (2)	28
4	CS Mainvilliers	28
5	FC Montlouis	37
6	FC Chambray	37
7	EB St Cyr sur Loire	37
8	Vineuil SF	41
9	AS Chouzy Onzain	41
10	US Mer	41
11	SMOC St Jean de Braye	45
12	USM Montargis	45

Pré-engagés sur Footclubs	Poule B	
13	Bourges Football Club	18
14	FC Déols	36
15	US Le Poinçonnet	36
16	Etoile Châteauroux	36
17	Avoine O. Chinon C.	37
18	US St Pierre des Corps	37
19	FC Val de Cher 37	37
20	Foot Sud 41	41
21	Ent. Ouest Sologne 41	41
22	AG Boigny Checy Mardie	45
23	FCM Ingré	45
24	FC Jargeau St Denis	45

Pré-engagement à finaliser avant le lundi **15.07.2024**

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 26.07.2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 11/07/2024